



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 29 janvier 2021

**COMMISSION INDUSTRIELLE UPM CHAPELLE DARBLAY**

Grand-Couronne (76)

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a réuni la commission industrielle UPM Chapelle Darblay ce 29 janvier 2021.

Cette commission industrielle s'est tenue en présence de Monsieur Hervé Morin, président du Conseil régional Normandie, de Monsieur Nicolas Mayer-Rossignol, président de la Métropole Rouen Normandie, d'un représentant de la mairie de Grand-Couronne, de Mme la députée Stéphanie Kerbarh, d'un représentant de Mme la députée Sira Sylla, ainsi que de la direction d'UPM, des représentants des organisations syndicales d'UPM, de la Chambre de commerce et d'industrie Rouen Métropole, des représentants de la filière (FEDEREC), du directeur de l'Agence de développement en Normandie (ADN) et des services de l'État.

Cette commission fait suite aux trois précédentes réunions qui se sont tenues le 7 janvier 2020, le 27 janvier 2020 et le 11 septembre 2020.

Cette réunion du 29 janvier a permis de rappeler l'importance de ce site tant pour le tissu économique rouennais qu'en matière de recyclage et d'économie circulaire.

Lors de la réunion du 11 septembre, il avait été décidé d'un commun accord de faire une nouvelle prospection d'un repreneur, via Business France (établissement public de l'État chargé notamment d'attirer les investissements en France), l'ADN (établissement de la Région Normandie) et la Métropole Rouen Normandie.

Cette recherche très large, tant au plan international qu'au plan national, a donné lieu à un travail très sérieux et approfondi. Business France a engagé une vaste opération de

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

prospection internationale d'investisseurs en prenant contact avec plus de 200 entités, dont plus 65 nouveaux contacts par rapport aux deux précédentes prospections, sur la base d'un "teaser" validé par UPM. UPM a fourni la liste des prospects qui avaient déjà été contactés et a autorisé l'accès au site et aux informations dont les prospects avaient besoin. Cet effort s'ajoute aux deux autres prospections réalisées par UPM entre septembre 2019 et juin 2020, donnant déjà lieu à plus de 300 contacts.

Comme les organisations syndicales l'ont souhaité, il leur a été rendu compte régulièrement de ce processus de prospection par le biais d'un groupe de travail les associant avec Business France.

À la suite de cette démarche de prospection, l'État, à tous les niveaux, aux côtés de la Région et de la Métropole, continue de se mobiliser sur ce dossier. Cette action porte sur quatre volets :

- mobiliser tous les outils pour concrétiser, dans le respect du droit, une offre sérieuse et ferme parmi les prospects identifiés au premier semestre 2020. La pertinence économique de ces projets est confirmée par la mission réalisée par le Conseil Général de l'Économie à la demande des Ministres le 18 novembre dernier sur la filière papier/carton, ainsi que par les démarches de prospection qui ont été menées. À présent, les discussions se poursuivent, dans le respect des compétences des acteurs, avec des spécialistes du carton sur tous les volets du dossier, notamment sur le tarif de revente de l'énergie produite par la chaudière de grande capacité.

- rechercher toutes les pistes de valorisation des actifs présents, et en particulier celle de la chaudière de 80 MW. Des travaux ont été menés avec la Métropole au titre de sa compétence en matière de réseau de chaleur pour examiner si cette piste pourrait représenter un élément de plus qui contribuerait positivement à ces projets.

- progresser sur la revitalisation et la réindustrialisation du territoire rouennais qui connaît d'autres fermetures emblématiques. Ce travail porte notamment sur le domaine des mobilités non carbonées, dans un contexte où des acteurs de poids considèrent le territoire de la Seine-Maritime comme prioritaire.

- en complément de cette précédente action, d'autres options peuvent être naturellement explorées par les collectivités territoriales, aussi bien la Région que la Métropole. L'État sera là pour soutenir ces options en fonction de leurs progrès, en apportant tout son appui juridique et technique pour les accompagner, si elles le souhaitent.

Tous les acteurs sont pleinement mobilisés dans un travail partenarial qui se poursuivra. En fonction des avancées des différentes pistes, la commission industrielle sera réunie à nouveau.

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex